

Face-à-face

**Parité en politique** En France, tous les Conseils départementaux sont absolument mixtes car les Français ne pouvaient élire que des duos formés d'un homme et d'une femme. On en est loin en Suisse, mais la parité des sexes dans les parlements n'en fait pas moins débat.

26 députées sur 100. Cherchez l'erreur!

L'invitée

**Marjorie de Chastonay**  
Candidat(e) Verte au Conseil d'Etat



Un chiffre: 26, c'est le nombre de femmes élues au Grand Conseil genevois en 2013, soit à peine plus du quart de notre parlement. Moins encore qu'en 2005 où elles n'étaient déjà que 31. À titre de comparaison, la Suède frise la parité avec ses 43,6% de femmes élues, sans parler du Rwanda où plus de 60% de femmes occupent le parlement [1]. Cherchez l'erreur!

Moins nombreuses que les hommes sur les listes, les femmes restent désespérément sous-représentées dans les élections genevoises. Il convient alors de modifier cette situation et les partis ont un rôle fondamental à jouer. Parmi les étapes obligées pour améliorer ce score déplorable, la composition des listes est déterminante.

À moins de six mois des élections cantonales, alors que les partis politiques du bout du lac se mettent en ordre de marche pour renouveler les autorités législatives et exécutives, le signal est mauvais. Sur les listes du PLR et du PDC, les femmes représentent moins d'un tiers des candidat(e)s. Que dire de l'UDC où elles sont moins de 20%! Quel manque d'ambition et de représentativité!

Chez les Verts où la parité est statutaire, la question ne se pose même plus, la liste proposée comprend autant d'hommes que de femmes. Gageons que si tous les partis suivaient cette démarche et offraient à l'électorat des listes comportant autant de femmes que d'hommes, on tendrait vers plus d'égalité.

Et si cela ne suffit pas, il conviendra de réfléchir à modifier notre Constitution en instaurant une représentation proportionnelle et paritaire. L'électorat serait ainsi appelé à élire 50 femmes et 50 hommes pour le Grand Conseil.

L'égalité entre femmes et hommes n'est pas acquise dans de nombreux domaines et le monde politique n'échappe pas à la règle. C'est dès l'enfance que tout semble se jouer; aux garçons tout est possible en matière d'orientation, alors que les filles font encore face à un choix limité. Comment se projeter lorsque l'on est une petite fille et que tous les postes clés sont occupés par des hommes?

Si l'on veut éviter des mesures contraignantes, il serait donc temps qu'en avril et en mai 2018, les élections cantonales offrent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat davantage de place aux femmes. Et si les partis ne sont pas capables de la faire encore cette fois-ci, ce sera aux électeurs et aux électrices de corriger le tir en votant massivement pour des femmes! Source: Union interparlementaire [www.ipu.org](http://www.ipu.org)

La parité, un facteur de discrimination

L'invité

**Stéphane Florey**  
Chef du groupe UDC, candidat au Conseil d'Etat



Notre Constitution cantonale prévoit que les personnes de nationalité suisse âgées de 18 ans révolus sont titulaires des droits politiques sur le plan cantonal. Des droits politiques qui comprennent notamment l'éligibilité, indépendamment du sexe auquel l'on appartient. Aussi, vouloir instaurer une parité obligatoire dans la loi serait inconstitutionnel et profondément antidémocratique.

L'hypothèse, irréalisable, d'une parité obligatoire priverait le Peuple d'un vrai choix. Car, au final, c'est bien lui qui décide qui il veut voir le représenter aux divers étages de notre fédéralisme.

Les résultats parlent d'eux-mêmes, les partisans d'une parité obligatoire ne la retrouvent pas une fois l'élection passée car les groupes parlementaires élus sont composés majoritairement d'hommes. Pourquoi? Parce que les femmes, pourtant majoritaires dans la population, ne votent pas majoritairement pour des femmes.

Un parti, s'il le souhaite, peut présenter une liste comportant autant de candidates que de candi-

dates. Mais quand il y a parité, il y a inévitablement exclusion. En effet, si le nombre de candidats d'un sexe est supérieur au nombre de candidats de l'autre sexe, des candidats sont exclus du seul fait de leur appartenance à un sexe. Un fonctionnement tout sauf démocratique.

Les partis politiques accueillent très volontiers les femmes qui partagent leurs valeurs et qui désirent s'engager en politique. Des sections «femmes» sont mises en place pour donner une impulsion à la participation de la gent féminine. Mais aucun parti ne peut contraindre ses militantes à se présenter à une élection! De même qu'il est de plus en plus difficile et compliqué pour les partis de trouver des candidats hommes ou femmes disposant de temps à consacrer à une fonction politique.

Finalement, instaurer une parité obligatoire c'est faire injure au Peuple souverain qui décide qui élire en fonction de ses attentes, de ses idées et de ses affinités malgré les critiques de certains médias partisans d'un égalitarisme irréfléchi.

Le Peuple reste seul garant de notre démocratie et seul maître de ses décisions. En ce qui nous concerne, dans notre parti, l'UDC, nos candidats s'engagent pour représenter des idées et des valeurs, qu'ils soient hommes ou femmes. Au peuple de décider!

Politique européenne

Le grand accord

L'accord institutionnel n'a pas pu être signé en raison

L'essentiel

- **Rencontre** Jean-Claude Juncker et Doris Leuthard se sont parlé jeudi à Berne
- **Chantiers** Plusieurs accords sont encore en discussion
- **Réaction** Le professeur René Schwok livre son analyse

Arthur Grosjean Berne

À quoi reconnaît-on la visite d'un président de la Commission européenne en Suisse? À la hauteur des pupitres. Alors que le Conseil fédéral donne habituellement ses conférences hebdomadaires assis, il a consenti à se lever pour la venue de Jean-Claude Juncker, jeudi à Berne. C'est donc debout que la présidente de la Confédération, Doris Leuthard, et son invité ont loué la poursuite du réchauffement des relations Suisse-UE. Signe tangible de l'amélioration atmosphérique entre les deux parties: le Conseil fédéral a annoncé le déblocage du milliard de francs en faveur des pays de l'Est. Divers petits accords ont été signés (*lire ci-contre*) mais la grosse pierre d'achoppement subsiste. L'accord institutionnel, qui doit permettre d'adapter la centaine d'accords bilatéraux et d'en signer de nouveaux, n'a pas pu être finalisé. Il avait été annoncé pour la fin de cette année.

Qu'est-ce qui coince? Doris Leuthard n'a pas voulu entrer dans les détails. «Vous le comprendrez, nous sommes en pleine négociation!» Elle a cependant lâché que deux points faisaient encore l'objet de divergences: les aides d'État et la surveillance des accords. Derrière ce dernier thème se cache toute la polémique sur «les juges étrangers» de la Cour européenne de justice. Leur rôle prépondérant pour régler les litiges fait hurler l'UDC. L'UE serait-elle disposée à accepter un autre tribunal pour régler les conflits entre les deux parties? Jean-Claude Juncker n'a pas voulu répondre à cette question. «Ce que je peux dire, c'est qu'il y a des progrès et que les négociations avancent dans la bonne direction.»

Le président de la Commission européenne espère pouvoir signer un accord institutionnel avec la Suisse dès le printemps 2018. Et, au passage, il propose déjà de se passer du vilain mot «accord-cadre» pour le remplacer par «traité d'amitié». Cela fera sans doute plaisir au nouveau ministre des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, qui militait dans ce sens.

Couac

Doris Leuthard n'a pas cessé de répéter combien l'ambiance avec l'UE était désormais constructive et positive. Elle a même consenti cette fois à faire la bise en public à Jean-Claude Juncker, c'est dire. Se réjouissant de l'accord signé sur les systèmes d'échange de quotas d'émissions de Co<sub>2</sub>, elle n'a pas pu cependant empêcher un couac. Les journalistes ont dû rendre le communiqué qui leur avait été distribué. En cause, une erreur sur l'équivalence de la législation suisse concernant les marchés d'instruments financiers (MiFIR). Dans la première version, Leuthard a obtenu la garantie que l'UE prendrait une décision positive en décembre. Dans la version définitive, la garantie n'existe plus. On affirme simplement que le sujet sera traité.

Ce n'est pas cela qui va plomber l'ambiance. Le Conseil fédéral a officialisé jeudi sa décision d'accorder 1,3 milliard de francs pour l'aide aux pays de l'Est. Doris Leuthard s'est efforcée de n'y voir qu'une continuation normale de la politique menée depuis longtemps. Elle a taclé la presse qui s'évertue à dire que cette aide a aussi été utilisée pour tenter d'obtenir des compensations de la part de l'UE. Celle-ci se réjouit-elle du cadeau? Oui. Mais Jean-Claude Juncker a affirmé haut et fort qu'il n'avait pas fait de ce versement un préalable à sa



Accolade Doris Leuthard a chaleureusement accueilli le président de la Commission européenne



Gravité Au sortir des négociations, les visages ne cachaient pas la réalité

visite en Suisse, où d'ailleurs «il adore venir». Il souligne que ce milliard de cohésion est une décision unilatérale de la Suisse et qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

L'UDC crie au scandale

Le milliard de francs va devoir passer devant le parlement suisse. Et le sujet divise. La vice-présidente de l'UDC, Céline Amaudruz, crie au scandale. «C'est comme si on versait une rançon avant que les preneurs d'otages nous fassent part de leurs exigences. On donne 1,3 milliard de francs sans contrepartie, sans négociation, c'est insensé.» Dans un style moins polémique, le PLR demande en contrepartie du milliard une normalisation tangible des relations Suisse-UE.

Le PDC relève en revanche que cette normalisation des relations Suisse-UE est déjà atteinte et en attribue le succès à Doris Leuthard. Le chef du groupe PS aux Chambres, Roger Nordmann, relativise le milliard à verser sur 10 ans, soit 130 millions par an. «Il faut le mettre en rapport avec le milliard de francs échangé chaque jour entre la Suisse et l'UE.» Quant au manque de progrès sur l'accord-cadre, rien que de très normal, selon le Vaudois. «En l'état, il n'est pas assez abouti et cohérent pour être signé. Rien ne sert de précipiter les choses.»

«Berne et Bruxelles»

● Spécialiste de l'Europe, professeur à l'Université de Genève et directeur du Global Studies Institute, René Schwok évalue la rencontre de jeudi.

Le milliard versé par la Suisse fait-il partie d'un deal avec Bruxelles?

Il n'y a pas de deal direct, mais depuis que la Suisse a décidé de verser cette contribution, c'est une sorte de deal indirect. Et c'est là toute l'ambiguïté du discours du Conseil fédéral. D'un côté, il répète que c'est un geste autonome qui n'est pas octroyé à l'Union européenne; mais de l'autre, il s'emmêle les pinceaux en disant qu'il attend la venue de Jean-Claude Juncker pour solennellement marquer cette contribution. Le gouvernement crée tout un brouillamini en termes de communication, alors que la décision a été prise depuis longtemps.

Le Conseil fédéral cherche-t-il à faire passer la pilule en investissant 200 millions dans la migration et en mettant le focus sur l'apprentissage?

